

formalités administratives pour venir travailler au LFIP quand le nouveau personnel a déjà un visa de travail

Les nouveaux personnels doivent fournir au LFIP des documents par mél et par courrier. Le LFIP, en tant qu'employeur, effectue les démarches auprès du Bureau du Travail (BT) et du Bureau de la Sécurité Publique (BSP, soit la Préfecture).

Que fait le nouveau personnel ?	Que fait le LFIP ?	Que font les autorités chinoises ?
<p>fournir tous les documents au LFIP (annexe 1).</p> <p>S'enregistrer au commissariat de police de son quartier.</p>	<p>demander la modification et la prolongation de la carte de travail auprès du Bureau du Travail de Pékin.</p> <p>déposer le dossier de demande de prolongation du permis de résidence.</p>	<p>Le BT modifie et prolonge la carte de travail. Délai dossier en ligne : 5 jours ouvrés; dossier papier : le jour même ou 5 jours ouvrés pour dossiers groupés.</p> <p>Le BSP délivre le permis de résidence définitif (valable 2 ans). Délai : 10 jours ouvrés; coût : 800 yuans.</p>

annexe 1 : les documents à fournir pour la prolongation et la modification de la [carte de travail](#) quand le nouveau personnel se trouve en Chine avec visa de travail.

S'il demande le même poste qu'avant, il sera exempté du document 1. attestation de travail.

1, demander une/des attestation(s) de travail en rapport avec le poste. Le BT exige 2 ans d'expérience minimum. **Préciser dans l'attestation : le nom et le prénom, le poste, les dates de travail, le contact de la personne témoin, avec le tampon de l'établissement et la signature du responsable. Pour les titulaires de master dont la spécialité est en rapport avec le poste, l'expérience professionnelle n'est pas obligatoire.**

2, passeport ordinaire + visa de travail actuel

3, pour les membres de famille (époux/épouse, enfants), leur passeport ordinaire + visa actuel, le document prouvant le lien de parenté (livret de famille/acte de mariage/acte de naissance).

4, certificat d'hébergement de Pékin pour toute la famille.

5, attestation d'annulation de la carte d'expert/carte de travail délivrée par le Bureau du Travail et obtenue par l'ancien employeur et attestation de fin de contrat délivrée par l'ancien employeur.

6, photo d'identité numérique sur fond blanc, sans bordure, avec la tête au centre occupant 2/3 de la photo, bien claire sans tache, en format JPEG, de plus de 150KB, 1024*768 pixels, plus de 300DPI, 32 couleurs

7, 6 photos d'identité (nouveau personnel + membres de famille)

Tous les documents sont à envoyer **par mé**l à Mme Lanting LI-BRAHIN li.lanting@lfip.net.cn

Les originaux sont à déposer à Mme Lanting LI-BRAHIN au 3, Xin Jin Lu, Chaoyang District, 100015 Beijing, R. P. de Chine, numéro de téléphone portable + 86 13311199671, téléphone fixe : + 86 10 84747015.